

Présidence : M. Louis-Claude **Pittet**
Secrétaire : Mme Anne **Devaux**
Scrutateurs : Mme Marie-Claire **Mamin** et Mme Marlyse **Dutoit**
Huissière : Mme Lydie **Restauri**

Ordre du jour

- 1 Appel
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du PV n° 16 - séance du 21 juin 2023
- 4 Communications du Bureau
- 5 Communications de la Municipalité
- 6 Argumentaire de la Municipalité à la motion déposée par M. Dessaux lors de la séance du Conseil communal du 4 mai 2022
- 7 Rapport de la commission ad hoc sur le préavis n°01/03.2023: Demande d'un crédit de Fr. 6'890'000.00 pour financer la reconstruction du Centre technique communal ainsi que de la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de ce bâtiment.
- 8 Rapports de la commission ad hoc sur le préavis n°02/03.2023: Demande d'un crédit de Fr. 670'000.00 pour financer la construction d'un toit de protection sur les bennes du Centre technique communal ainsi que de la pose de panneaux photovoltaïques (427 m2) sur ce toit.
- 9 Votation sur sur le préavis n°01/03.2023
- 10 Votation sur sur le préavis n°02/03.2023
- 11 Election de la CoGes
- 12 Préavis n° 04/08.2023 – section des infrastructures – demande d'un crédit de Fr. 140'000.00 pour financer l'assainissement du réseau d'éclairage public des routes cantonales RC1 et RC60 par la pose de luminaires LED
- 13 Préavis n° 05/08.2023 – section des bâtiments – demande d'un crédit de Fr. 317'000.00 pour équiper le collège de Sous-Allens 2 de panneaux photovoltaïques en vue d'une autoconsommation
- 14 Préavis n° 06/08.2023 – section des finances – arrêté d'imposition pour l'année 2024
- 15 Simples questions
- 16 Contre-appel

M. Louis-Claude **Pittet**, **Président du Conseil**, ouvre la séance à 20h00.

1) Appel

Excusé.e.s : Mme Catherine **Blouzard**, M. David **Clénin**, Mme Barbara **Dellwo**, M. Fabrice **Desaux**, M. Dominique **Dubugnon**, Mme Maud **Favre**, M. Eric **Janicaud**, M. Sandrine **Pittolaz-Croutaz**, M. Antonio **Todde**, M. Blaise **Van Poucque**, M. Alexandre **Wohnlich**.

54 membres du Conseil étant présents, l'Assemblée peut délibérer valablement en accord avec les dispositions de l'article 55 du règlement du Conseil communal. La majorité est établie à 28 voix.

M. Louis-Claude **Pittet** prend la parole : « Avant de passer plus loin, j'aimerais vous remercier encore une fois de la confiance que vous m'avez témoigné lors de ma nomination. Je ferai de mon mieux pour être à la hauteur de la tâche que vous m'avez confiée. »

2) Adoption de l'ordre du jour

M. Louis-Claude **Pittet** ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close, M. Louis-Claude **Pittet** passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX
DÉCIDE

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3) Adoption du PV n° 16 de la séance du 21 juin 2023

M. Louis-Claude **Pittet** ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, M. Louis-Claude **Pittet** passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX
DÉCIDE

Le PV n°16 est accepté à l'unanimité

4) Communications du Bureau

Minute de silence

Durant l'été, nous avons appris le décès à quelques jours près, de la tante du côté maternel et de

l'oncle du côté paternel de notre syndic Stéphane Porzi. Un petit mot lui a été adressé au nom du conseil. Pour ces deuils et toutes les personnes qui auraient perdu un être cher durant l'été, je vous prie de vous lever afin d'observer un instant de silence.

Je vous remercie.

Sortie du Conseil

La sortie du conseil aura lieu le samedi 30 septembre comme annoncé. Le départ est fixé à 8h30 devant l'administration communale, et le déplacement se fera en car. Visite du fort de Chillon à 9h30, l'apéro au Château Maison Blanche à Yverne vers 12h00, suivi du repas, de la visite du château et de la cave par le vigneron. Ensuite retour sur Saint-Prex avec une rincette au carnotzet communal, pour les non pressés.

Elections Fédérales du 22 octobre

Je remercie les personnes déjà inscrites pour cette journée. Il nous faut encore du personnel. Vous pouvez vous annoncer chez la secrétaire Anne Devaux directement.

Commission consultative

La Municipalité demande la formation d'une commission consultative ayant pour objet la Politique du stationnement. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès du responsable de leur groupe. Cette commission sera formée de cinq personnes.

5) Communications de la Municipalité

Toutes les communications de la Municipalité se trouvent en annexe du présent procès-verbal.

6) Argumentaire de la Municipalité à la motion déposée par M. Dessaux lors de la séance du Conseil communal du 4 mai 2022

M. Le président ouvre la discussion.

M. Jacques **Rochat** aimerait que la Municipalité prenne clairement position sur son acceptation ou son refus de la motion de Fabrice **Dessaux**

M. Jan **Von Overbeck** explique que la Municipalité comprend la Motion, mais ne peut pas l'accepter telle quelle parce que cela contredit d'autres obligations qui lui incombent par ailleurs.

M. Jacques **Rochat**: « Donc vous la refusez, c'est tout. »

M. Jan **Von Overbeck**: Oui

M. Louis-Claude **Pittet** procède au vote en posant la question :

Les personnes qui sont d'accord avec l'argumentaire de la municipalité sont priées de le manifester en levant la main:

Avis favorables: 35

Avis contraires: 5

Abstentions: 13

La réponse est acceptée.

7) Rapport de la commission ad hoc sur le préavis n°01/03.2023: Demande d'un crédit de Fr. 6'890'000.00 pour financer la reconstruction du Centre technique communal ainsi que de la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de ce bâtiment.

M. Louis-Claude **Pittet** appelle M. Yves **Morand** rapporteur pour la commission ad hoc

M. Louis-Claude **Pittet** appelle M. Nicolas **Cottier** rapporteur pour la CoFin

M. Louis-Claude **Pittet** ouvre la discussion.

M. Thierry **Jaquery** : Intervention transmise par M. Thierry **Jaquery** au secrétariat et reproduite ci-dessous

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
Je veux tout d'abord (et également) souligner tout le travail d'analyse effectué par les commissions au sujet de ce préavis et les en remercier.

Il est décevant pour un Conseiller de recevoir un préavis tel que présenté, pour un montant de 6 à 7 millions, sans plans et sans aucun planning. Pour mémoire dans le crédit d'étude de 180 000 francs voté, figurait l'établissement d'un planning général.

Manifestement au vu des éléments figurant dans le rapport de la commission ad hoc, ce projet présenté m'apparaît incomplet et inabouti. Le délai de réalisation de ce projet n'était pas une contrainte. Du côté financier une réserve de 520 000.- francs comptée à double me laisse songeur alors que le coût définitif corrigé comprend déjà une réserve de 20% (SIA indique +/- 20 % avant rentrée des soumissions). J'aurai souhaité, comme à l'habitude, que les frais d'études soient clairement séparés des coûts des travaux.

Question : La Municipalité valide-t-elle et confirme-t-elle ce nouveau montant de 6'370'000 francs. ?

Question : Est-ce que la Municipalité peut nous établir pour la prochaine séance du conseil un planning réaliste de ce projet jusqu'à la fin des travaux ? A mon avis, ce planning sera une aide très utile à la Muni pour gérer toutes ses ressources internes.

Maintenant concernant la demande de la commission ad hoc de pouvoir suivre le projet, elle peut être pertinente afin que l'on n'obtienne pas une réalisation au rabais, mais me paraît bien compliquée vu le niveau de l'imprécision des coûts mentionnés dans le préavis.

Pour de futurs préavis, j'espère que la Municipalité inversera la tendance actuelle et nous proposera des projets plus élaborés tout en nous donnant des coûts basés sur des rentrées de soumissions soit à plus ou moins 10% conformément aux normes SIA pour s'éviter à tous bien des soucis et complications. »

Il ajoute la question suivante: Est-ce que la benne de déchets inertes existe toujours?

M. Jan Von Overbeck confirme que le crédit de Fr.- 6'370'000 a été validé par la Municipalité en accord avec la commission ad hoc et avec l'adjonction d'un tableau complémentaire au préavis 01/03.2023.

Les ingénieurs pourront soumettre les appels d'offres dès que le préavis sera voté et on aura un planning à vous soumettre lors de la séance du 1er novembre.

Concernant le choix de présenter un préavis avec des offres rentrées ou non, il rappelle la façon de procéder lors du préavis de la place de l'Horloge. Toutes les offres étaient rentrées et les travaux ont pu commencer avec les archéologues. Les différentes commissions avaient alors souligné qu'il n'y avait plus rien à décider et que tout était fait d'avance. Cette fois-ci, nous avons fait le choix de préparer les projets avant soumission des offres et le bureau mandaté pour faire les appels d'offres nous les soumettra et chaque demande d'offres sera contrôlée et signée par la Municipalité et un planning précis pourra être établi.

M. Yves **Morand**: répond à la question des bennes. La benne à déchet inertes sera toujours là. Mais l'organisation des bennes sera peut-être revue en fonction des exigences de l'ECA.

M. Roland **Locher** demande s'il reste un montant à amortir sur l'ancienne déchèterie et si oui, comment serait-il intégré dans l'amortissement des trente prochaines années. Il émet aussi des doutes sur l'atelier mécanique qui est intégré dans le projet, sachant qu'il ne sera pas chauffé.

M Jan **Von Overbeck**: L'ancienne déchèterie a été complètement amortie fin 2021.

M. Alexandre **Buvelot** revient sur l'exclusion du montant concernant les indemnités que l'ECA doit verser pour le remplacement des biens mobiliers que la COFIN ne prend pas en compte dans le montant net du financement à charge de la Commune, nécessaire à la reconstruction du CTC. Si tel était le cas il faudrait modifier le montant que le préavis prévoit d'amortir en 30 ans, le mobilier devant être amorti de manière plus rapide. (modification du PV séance CC du 27/09/2023)

M Jan **Von Overbeck** répond que la municipalité n'a pas trop intérêt à faire une distinction entre l'assurance mobilier et l'assurance bâtiment face à l'ECA. Un accord écrit a été conclu avec l'ECA après des négociations difficiles et dans cet accord, il n'existe pas de clause d'exclusion des

remboursements au titre du mobilier dans la reconstruction du bâti, tant qu'une déchèterie, dans sa globalité est reconstruite. Donc, ce n'est pas facile de répondre à cette question.

M. Nicolas **Cottier** souhaite revenir sur l'intervention de M. Jan von Overbeck à propos du préavis de l'horloge pour lequel les offres étaient rentrées et qui aurait donné lieu à des critiques de la part des commissions à l'égard de la Municipalité, comme quoi tout était décidé d'avance. Il précise qu'il doit s'agir d'un malentendu et précise que la CoFin avait manifesté sa surprise et un étonnement par rapport au choix du chauffage et demandé que ce soit étudié.

« Pour essayer de répondre à la question de M. Alexandre **Buvelot**: le coût de construction du bâtiment est ce qu'il est indépendamment du prix du mobilier. Sans détail à ce sujet, on peut estimer le mobilier compris dans le bâtiment à fr.- 55'000 francs et certainement pas à Fr.- 800'000, puisque la ligne qui y fait référence donne un chiffre de fr.- 185'700. Donc à notre avis, on doit activer dans les comptes le bâtiment au prix qu'il coûtera, point final. La question est quelles parts sont supportées par l'ECA et la commune. Mais si l'ECA indemnise le mobilier sur la base d'une liste, on peut comprendre que c'est tout un inventaire de mobilier qui aboutit à la somme de 1 million et des poussières dont l'ECA rembourse fr 800'000 pour rembourser ce mobilier. On peut partir de l'idée que depuis l'incendie, une partie de cet inventaire a été payé par la commune, mais pas par l'ECA qui n'a pas encore payé fr 800'000. Donc à notre avis, c'est basique, j'achète pour fr 800'000 il y a 2 ou 3 ans, cela me coûte et je pourrai encaisser après coup de l'ECA, donc cela me coûte entre guillemets, plus rien. Après les flux financiers et les destinations de ce cash est un autre sujet qui relève de la trésorerie et non plus comptable ».

M. Alexandre **Buvelot**: Si, comme l'a précisé M. Jan **von Overbeck**, il faut tenir compte d'un montant global concernant les indemnités de l'ECA, Il reste donc bien un surcoût de CHF 2'365'868.- et non CHF 3'167'362,- comme vous l'indiquez dans votre rapport. Soit : CHF 6'370'000.- moins CHF 4'004'132.-. (modification du PV séance CC du 27/09/2023)

M. Nicolas **Cottier**: Pour nous ce n'est pas juste et peut-être que la commission ad hoc a raison et nous avons tort. Nous sommes convaincus que ce n'est pas la bonne façon de procéder, car sur la globalité de la part de la Commune, cela ne change rien, car il a bien fallu dépenser pour fr 800'000 de mobilier. Cela nous paraît inexact de dire que le bâtiment a coûté X moins les fr 800'000 en question, et c'est ce qu'on devrait faire si on affecte l'ECA et de faire comme si le mobilier qu'on a acheté n'avait pas été dédommagé par l'ECA. Vous avez un bâtiment qui coûte fr.- 6'300'000 et puis vous avez des mobilier qui ont couté environ fr 800'000, donc un total de fr 7'000'100 à financer.

M. Alexandre **Buvelot**: Cela veut dire que le tableau validé par la Municipalité est faux et que le montant de CHF 861'494.- doit être déduit des indemnités de l'ECA. Cela veut aussi dire que le montant prévu pour la reconstruction du CTC de CHF 6'370'000.- ne doit pas comprendre le mobilier. S'il le comprend, il doit être modifié et diminué du coût du mobilier (Modification du PV - séance CC du 27/09/2023).

M. Nicolas **Cottier** ne comprend pas le raisonnement de M. Alexandre **Buvelot**.

M. Jan Von **Overbeck**: On a déjà reçu 400 000 francs dans la colonne mobilier. L'ECA va nous payer des factures, elle ne nous donne pas d'argent d'avance, donc si on a du mobilier à racheter nous utiliserons les fr 800'000. Les négociations sont suffisamment souples pour que cela soit aussi utilisé à quelque chose qui ressemble à du mobilier

M. Yves **Morand**: Ce Mélange mobilier et immobilier a été un gros point dans la commission et rend la question compliquée. Tous les chiffres sur le tableau comprennent du mobilier, – du mobilier fixe et du mobilier pas fixe – , et de l'immobilier. On a voulu séparer les deux et on n'a jamais réussi au vu des informations à notre disposition. Sur les fr 740'000 versés par l'ECA plus les fr.-30'466 de l'AXA et les fr.- 27'200 de d'Helvetia, on arrive à un total de fr.- 797'666,70 et la commune a racheté à ce jour pour fr 809'756,42, soit un delta de fr.- de 12'000 au-dessus de ce qu'elle a touché des assurances. On a demandé une liste de ce qui a été acheté comparée au matériel à acheter après la construction du CTC. Cela concerne un chariot élévateur à fr.- 60'000. Des postes à souder, des tables de manifestation et différent outillage pour un montant total de fr.- 94'000 pour arriver avec ce qu'ils avaient avant. Donc, je peux confirmer que le montant de Fr.- 2'365'000 est celui qui comprend tout, en tous cas c'est ce que la commission a compris après tout le travail qu'elle a effectuée.

M. Nicolas **Cottier**: J'ai compris ta remarque (en s'adressant à M. Alexandre **Buvelot**) et je pense qu'on a l'indulgence du Conseil car on tous compris que c'était très compliqué. Malheureusement la CoFin maintient sa position, mais la clarifie: L'ECA verse des montants à des titres mobiliers et immobiliers, mais s'en fiche de leur destination pour du mobilier ou de l'immobilier, tant que la déchèterie est reconstruite. On a acheté beaucoup de mobilier à l'avance, ce qui est logique et il nous reste de recevoir de l'ECA de l'argent pour ce mobilier. Au niveau du fameux chiffre de Fr.- 2'365'000, de l'avis de la CoFin, ce n'est pas complet de présenter au Conseil communal, un montant net d'ECA en déduisant le montant du mobilier, cela voudrait dire qu'on n'a pas acheté du mobilier avant et ce n'est pas juste. Notre position, c'est que l'immobilier nous coûte fr 800'000 de plus, c'est notre position. Par rapport à ta remarque de l'amortissement, je suis totalement d'accord avec toi, mais dans un règlement comptable des choses, si notre boursier arrive, en respectant les règles comptables à pas mettre à zéro le mobilier qu'il aurait mis à l'actif parce qu'il reçoit de l'ECA et à mettre cela en amortissement, en non activation de l'immobilier, on varie que c'est de la cuisine comptable. Ce qui est important pour nous, c'est de bien montrer que le net lié à l'immobilier est de fr 800'000, selon la CoFin.

Alain **Jouffrey**: souhaitent savoir si les chiffres de production des 1434 m2 de panneaux solaires sont justes et des précisions sur le coût net de l'installation photovoltaïques.

M. Yves **Morand**: Ces panneaux vont faire office de couverture. Si on ne posait pas les panneaux, il faudrait y mettre un autre matériau, ce qui coûterait aussi. Cela nous coûte fr.- 590'000, mais si on ne les mettait pas et qu'on mettait autre chose, cela coûterait la même chose.

M. Pascal **Girardet** intervient pour faire deux remarques. Il est satisfait que contrairement à ce qui avait été écrit dans le rapport du préavis du 14/11.2021, c'est l'option construction bois qui a été retenue. Deuxièmement, il est prévu de faire un troc à la déchèterie et il souhaite savoir si la Commune a pris contact avec l'Escale pour savoir si cela leur fait du tort ou pas.

M. Jacques **Rochat**: Est-ce que côté bâtiment, il y aura des possibilités de parcsages ?

M. Stéphane **Porzi** répond à Pascal **Girardet** qu'aucun contact n'a été pris avec l'Escale, il s'agit de deux choses bien différentes. Il répond également à M. Jacques **Rochat**, oui, une dépose minute est prévue côté bâtiment.

La parole n'étant plus demandée, M. Louis-Claude **Pittet** clôt la discussion et selon le planning annoncé n'ouvre pas le vote immédiatement mais passe au rapport suivant.

8) Rapports de la commission ad hoc sur le préavis n°02/03.2023: Demande d'un crédit de Fr. 670'000.00 pour financer la construction d'un toit de protection sur les bennes du Centre technique communal ainsi que de la pose de panneaux photovoltaïques (427 m2) sur ce toit..

M. Louis-Claude **Pittet** appelle M. Yves **Chevillat**, rapporteur de la commission ad hoc

M. Louis-Claude **Pittet** appelle M. Nicolas **Cottier** rapporteur pour la CoFin

M. M. Louis-Claude **Pittet** ouvre la discussion.

M. Pierre **Enderlin**: Personnellement, il est surpris que la motion Dessaux qui pousse à favoriser tout ce qui est implantation écologique et économie d'énergie et la Municipalité à agir dans ce sens. On a passé une canicule qui a occasionné une grosse dépense d'électricité et chaque fois que l'occasion se présente d'installer des panneaux solaires dans une vision de lutte contre le réchauffement climatique devrait être saisie. Il est favorable au préavis.

M. Roland **Loscher**: Il manifeste sa surprise qu'un préavis soit déposé alors que la Municipalité elle-même ne le défend pas.

M. Stéphane **Porzi**: Ce n'est pas qu'on ne le défend pas, mais on pense que les panneaux solaires pourraient être posés sur des toits de bâtis déjà existants, comme à Sous-Allens. Il y a déjà un montant considérable prévu pour cette déchèterie, et cet avant-toit représente un peu un luxe et on

souhaitait que le Conseil décide en toute liberté. On voulait vous le présenter et ces panneaux peuvent être posés ailleurs. On a pris acte que ce préavis n'était pas ficelé comme d'autres et on a compris que c'était beaucoup mieux de venir avec des offres engagées et je souligne le travail des deux commissions. C'était un gros travail, y compris pour nous et on s'engage à être très vigilants et de voir directement avec vous (les commissions) une fois qu'on aura des offres rentrées et de s'engager à ne pas dépasser le montant du préavis.

M. Yves **Chevillat**: Pour répondre à Pierre (**Enderlin**), en tant que vert cela me fait bizarre d'être celui qui rapporte pour dire que je ne veux pas mettre des panneaux photovoltaïques, donc tu penses bien que je l'ai réfléchi et soupesé. Effectivement, de monter une structure presque uniquement pour mettre des panneaux photovoltaïques, alors qu'il y a plein d'autres infrastructures qui existent sur lesquelles on peut poser des panneaux, cela fait du sens de mettre d'abord là où ça existe plutôt que construire des supports pour les poser.

M. Pierre **Enderlin**: C'est toujours bien de créer un électrochoc, notamment chez les Verts. Si vous voyagez en Allemagne par exemples, vous voyez partout des installations solaires, des éoliennes et un volume d'investissement qui représente une politique et ce qui est discuté là, c'est un problème politique, que cela coûte mais que cela nous interpelle par rapport à une vision politique et cela va au-delà des calculs. Une installation de cet ordre sera amortie dans dix ans et produira une électricité et je pense que la politique cela doit être de mettre partout des panneaux solaires.

M. Nicolas **Cottier**: en tant qu'administrateur des Forces électriques de l'Aubonne, j'ai pu aller au Danemark sur l'île de Samsø qui est à l'avant garde en matière d'énergie renouvelable. On était persuadé qu'il nous tiendrait un discours pour y aller à fond, un discours que je soutiens en partie. Et ils nous ont donné une série de critères décisionnels pour l'installation d'éoliennes ou de photovoltaïque. A notre grande surprise, entre guillemets, le critère financier était prépondérant. Ils intègrent donc une logique financière dans les décisions, dont le but n'est pas de faire du bénéfice mais d'utiliser au mieux déjà tout ce qui existe comme bâti par exemple. Et je pense que dans notre commune, nous devons aussi prendre en considération, le rapport qualité/prix.

M. Jan **Von Overbeck** reprend le côté politique. La genèse de l'idée était de présenter deux préavis pour laisser le choix et mettre des panneaux sur l'avant-toit au moment où on avait encore des négociations avec Romande Energie pour en faire un réseau. La Confédération dit que ce n'est toujours pas possible, mais cela viendra avec ces réseaux autonomes. Au point de vue politique, il faut voir plus loin. Le deuxième aspect financier, c'est qu'on ne va pas perdre de l'argent, on ne pas pas ne gagner autant qu'on pourrait.

M. Alain **Jouffrey** affirme qu'il est toujours favorable à mettre le plus de photovoltaïque possible, mais considère en l'occurrence au vu de la rentabilité de l'installation qu'elle ne serait pas amortie avant 60 ans, sauf si le prix de l'électricité passe en coût de production à fr.- 1 ou fr.- 1,10, ce que l'on n'espère pas voir arriver.

M. Jacques **Rochat** Concernant les ingénieurs et les architectes, ils déposent leur mandat et font leur prix souvent ne fonction de la valeur du bâtiment, donc dans ce cas-là, je vous invite à bien négocier et vous devez être vigilants et les mettre en concurrence aussi, ces gens-là.

9) Votation sur sur le préavis n°01/03.2023

M. Louis-Claude **Pittet** passe au vote.

Les conseillers et conseillères qui sont d'accord avec cet amendement sont priés de lever la main

Amendement de la Commission ad hoc: A la suite du retrait par la Municipalité d'un montant de réserve compté à double d'un montant de Fr .520'000 -, le montant du préavis de Fr. 6'890'000.00 est réduit à une demande crédit de Fr. 6'370'000.00.

L'amendement est accepté à l'unanimité

Amendement proposées par la CoFin:

Dans la mesure où une partie de l'investissement sera financé par des indemnités de l'ECA et de PRONOVO, la Commission des finances propose l'amendement suivant au point 4 des

conclusions du préavis : « 4. d' admettre que cette dépense soit amortie sur 30 ans, après déduction des montants reçus par l'ECA et PRONOVO »

L'amendement est accepté à l'unanimité

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal ;
- ouï le rapport de commission chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. d'ainsi autoriser la Municipalité à entreprendre la reconstruction du CTC sur la parcelle communale no 347, ainsi que de poser 1'434 m2 de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment,
2. de lui accorder le crédit nécessaire soit la somme de CHF 6'370'000.- pour entreprendre cette reconstruction,
3. d'admettre que cette dépense soit financée par l'emprunt,
4. d'admettre que cette dépense soit amortie sur 30 ans, après déduction des montants reçus par l'ECA et PRONOVO.

Le préavis n° 01/03.2023 ainsi amendé est accepté à l'unanimité

10) Votation sur sur le préavis n°02/03.2023

M. Louis-Claude **Pittet** passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal ;
- ouï le rapport de commission chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction d'un toit de protection sur les benches du Centre technique communal (CTC, anciennement déchèterie) sur la parcelle communale no 347, sise au chemin de Glapin 22, ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques (427 m2) sur le toit,
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 670'000.00 pour entreprendre ces travaux,
3. d'admettre que cette dépense soit financée par l'emprunt ou par les recettes courantes des finances communales,
4. d'admettre que cette dépense soit amortie en 30 ans, dès 2025, par tranche annuelle de Fr. 22'300.00.

Avis favorables: 7

Avis contraires: 43

Abstentions: 3

Le préavis n° 02/03.2023 est refusé à la majorité

Les commissions sont applaudies pour le travail gigantesque

11) Election de la CoGes

Les candidats sont élus par acclamation.

Mme Sylvie **Perreten**, Entente

Mme Barbara **Pous**, Entente

Mme Thereza **Soares**, Entente

Mme Christie **Piquerez**, Entente

M. Marc-Antoine **Siegwart**, PLR

M. Yves **Chevillat**, APSP

M. Pierre **Enderlin**, Entente

M. Louis-Claude **Pittet** remercie l'Assemblée.

12) Préavis n° 04/08.2023 – section des infrastructures – demande d'un crédit de Fr. 140'000.00 pour financer l'assainissement du réseau d'éclairage public des routes cantonales RC1 et RC60 par la pose de luminaires LED

Le bureau vous propose avec l'offre des groupes :

M. Jean-François **Chavannes**

M. Joel **Tardy**

M. Blaise **Van Poucque**

M. Alexandre **Wohnlich**

M. Carmelo **Todaro**

Suppléants :

Mme Natacha **Bruchez**

Mme Simone **Dietschi**

13) Préavis n° 05/08.2023 – section des bâtiments – demande d'un crédit de Fr. 317'000.00 pour équiper le collège de Sous-Allens 2 de panneaux photovoltaïques en vue d'une autoconsommation

Le bureau vous propose avec l'offre des groupes :

M. Alain **Jouffrey**

Mme Sophie **Rouquette Studer**

M. Jérôme **Courtais**

M. Didier **Franco**

M. Steve **Bugnon**

Suppléants :

M. Guy **Gueritz**

M. Aryn **Lalani**

14) Préavis n° 06/08.2023 – section des finances – arrêté d'imposition pour l'année 2024

Remis à la commission des Finances

15) Simples questions

Interpellation de M. Yves Chevillat - abords de la piscine

M. Louis Claude **Pittet** donne la parole à M. Yves **Chevillat** pour une interpellation sur l'aménagement des abords de la piscine.

Mme Anouk **Gäumann** reconnaît que c'est assez étonnant de se dire qu'à ce moment-là, c'est ainsi que l'aménagement avait été conseillé et que deux ans après ce ne serait pas pensable. Elle donne l'exemple de Renens où le bitume vient d'être posé et le préavis pour le supprimer est déjà parti. Concernant les abords de la piscine, la circulation n'y étant pas optimale, il y a un projet en route, mais cela ne va pas aussi vite que le souhaiterait la Municipalité mais elle reviendra avec des propositions.

M. Stéphane **Porzi** affirme que la Municipalité reviendra avec des réponses précises pour M. Yves **Chevillat**. Il souhaite rappeler qu'à l'époque de la construction de la piscine Mme Carine Tinguely souhaitait une arborisation mais l'architecte s'était complètement braqué. Dans son projet qui avait gagné le concours d'architecture, le style minéral et épuré des

abords de la piscine dominait et il n'a jamais voulu céder pour des arbres, il a même fallu négocier pour des lampadaires en mettant la sécurité en avant. Mais, il félicite M. Yves Chevillat d'avoir des filles déjà sensibles à l'environnement et développent de telles réflexions.

Panneaux photovoltaïques sur les toits du Bourg

M. Nicolas **Cottier** : Il y a deux ans il avait été décidé que le Canton soutiendrait et piloterait un projet visant à déterminer le potentiel de production d'énergie photovoltaïque sur les toits du Bourg à l'instar de ce qui avait été fait à Moudon. Sa demande pour faire un point sur le sujet il y a plusieurs mois est restée sans réponse. Il demande si on attend que le Canton fasse son travail ou si on va l'aiguiller un peu pour obtenir quelque chose, sachant qu'à Aubonne, il y a aussi deux ans, était dans une situation similaire et qu'elle est en train de réaliser ce projet

Mme Véronique **Savioz**: On cartographie le bourg et l'inventaire des toits et nous sommes en train de le finaliser ce projet qui est long et avance par étapes. Nous reviendrons vers vous quand nous serons plus avancés.

Motion Dessaux

M. Sylvain **Rodriguez** revient sur le traitement et la réponse donnée à la motion Dessaux. L'argumentaire de la Municipalité n'était pas versé aux documents qui accompagnaient cette séance. Donc, se prononcer sur la base d'un document lu aussi rapidement est très difficile, en particulier sur un thème aussi complexe que celui du climat. Il n'a pas compris ce que le Conseil a validé ce soir en acceptant la réponse de la Municipalité. Il demande si c'est possible de répéter la réponse de la Municipalité quant à la constitution d'une commission permanente climat énergie et durabilité. Il demande également quand est-ce qu'il y aura une réponse à la motion déposée le 8 mars 2023, en précisant qu'il se fait un peu le porte-parole de la Commission consultative de la Municipalité Climat et Durabilité qui n'a pas du tout été activée depuis plus d'une année.

M. Jan **Von Overbeck**: On ne peut pas accepter la motion telle quelle parce qu'elle rentre en contradiction avec d'autres obligations. Deuxième point, la Municipalité ne voit pas d'intérêt à constituer une commission permanente.

M. Sylvain **Rodriguez**: Il rappelle que la motion est un objet contraignant pour la Municipalité et en tant que co-motionnaire il attend une réponse. La Municipalité a apporté une réponse à la motion **Dessaux** mais pas à la motion sur la création d'une commission permanente.

M. Stéphane **Porzi** propose de mettre l'argumentaire de M. Jan von Overbeck à la disposition de tout le monde et le sujet pourra être réouvert la prochaine fois. Ce qui nous pose un problème dans la motion **Dessaux**, c'est de venir avec des préavis qui sont tous liés à l'urgence climatique. On est obligé de venir aussi avec d'autres préavis.

Jardin des écoliers

Mme Sophie **Rouquette Studer**: intervention fournie in extenso au secrétariat

« M. Le Président, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers,
J'ai une question à adresser à la Municipalité.

J'ai été interpellée par des parents d'élèves du Chauchy au sujet du jardin des écoliers situé sur le terrain de la Commune jouxtant le restaurant de l'Union. En effet une partie du terrain a été utilisée cet été pour construire une belle terrasse pour le restaurant communal. Il y avait, selon ce qui m'a été communiqué, des engagements concernant le jardin qui avaient été pris en amont des travaux pour :

- Continuer à permettre le passage des écoliers ainsi que des parents qui contribuent à l'arrosage des plantations par un chemin d'1,20 m
- Remettre en état le terrain après les travaux : à savoir remplacer les plants, achetés par les parents, et qui ont été endommagés (framboisier, vignes), enlever la table en bois qui a été laissée devant l'accès (dont le remplacement a été demandé avant qu'un enfant se blesse), ..., tondre la pelouse.

Or ces engagements n'ont pas été respectés.

- Le chemin est actuellement obstrué par des tables et des parasols lourds.
- La remise en l'état n'a pas eu lieu.

J'ai pu moi-même aller le constater sur place. Il y a eu une prise de contact avec la Commune à ce sujet qui semble t'il est restée sans réponse. La demande que je transmets est donc que les engagements pris soient tenus pour que les élèves, soutenus par leurs enseignantes et quelques parents puissent continuer à s'émerveiller devant la nature qui pousse. »

M. Jan **von Overbeck**: On a averti le tenancier de l'Union qu'il doit libérer le passage et pour la remise en état, je dois voir avec M. Melchior.

Entretien général de la Commune

M. Steve **Bugnon** constate que l'entretien général de la Commune laisse à désirer. Les intervalles des boulets du Bourg, les abords des entrées de la Commune, les bords des trottoirs, certains massifs sont envahis de mauvaises herbes. Le cimetière, quelle honte vis à vis de nos défunts. En comparaison avec d'autres communes, je me rends compte qu'il y a une propagation de mauvaises herbes. Quand pensez-vous arrêter la propagation ?

Mme Anouk **Gäumann** répond que nous sommes conscients qu'il y a des manquements et que nous aimerions une amélioration et nous sommes en train de consulter les personnes en charge pour arriver à une solution satisfaisante pour tout le monde. L'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires n'excuse rien et concernant le cimetière, ce n'est effectivement pas correct et quelque chose va être fait.

M. Stéphane **Porzi**: On a fait le même constat que vous et nous ne sommes pas satisfaits de l'entretien actuel et va changer passablement de choses et je vous remercie pour votre intervention car cela nous aide aussi.

Plantation des arbres

M. Yves **Morand** va dans le sens de M. Steve **Bugnon**. Il y a un an la Commission consultative d'urbanisme (CCU) était intervenue pour signaler les négligences de l'entretien. Il a pu constater depuis de grands changements notamment sur le bord du lac et souhaite aussi féliciter la Municipalité pour ce qui a déjà été fait. Il revient également sur l'intervention de M. Yves **Chevillat** qu'il approuve. Il y a une réflexion générale sur la plantation des arbres importante à faire car il y a beaucoup de retard.

Mme Anouk **Gäumann** confirme que la plantation annuelle d'arbres est en dessous de 150 et devrait être au-dessus. On a mis au budget pour l'année prochaine un certain nombre d'arbres à planter mais faut assurer dans l'arrosage surtout avec des étés comme les deux derniers.

Mme. Véronique **Savioz** ajoute que la priorité est d'augmenter la canopée qui permet de baisser considérablement la chaleur. Des consultations inter services communaux sont en cours et c'est agencé pour l'année prochaine.

M. Yves **Morand** propose une solution pour l'arrosage : récupérer les 50% des m3 qui sont évaporés lors de l'arrosage direct des terrains de foot, ce sera déjà pas mal.

La forêt du Coulet

M. Pierre **Enderlin**: la forêt a été dévastée par la tempête. Y-a-t-il une réflexion sur la destinée de cette forêt, chère à M. Raymond Burri en son temps? Par exemple des sentiers didactiques ?

Mme Anouk **Gäumann**, on a consulté le garde forestier et nous allons proposer des pistes. Nous avons aussi l'occasion de toucher des subventions de l'Etat si on plante des chênaies, je crois. Pour le moment, il vaut mieux laisser la repousse se faire, même si elle ne sera pas suffisante et ne pas trop y marcher. Des sentiers didactiques ne sont pas l'ordre du jour.

L'éclairage nocturne

M. Pierre **Enderlin**: j'ai été interpellé par des personnes qui circulent dans les rues non éclairées à partir de 23h, qui peuvent être d'un noir absolu et manifestent sincèrement de la peur. Est-ce qu'une réflexion pourrait être menée sur un éclairage qui s'allume au passage grâce à des capteurs, c'est un sujet préoccupant pour les personnes qui doivent y circuler.

M Stéphane **Porzi**: Personne ne s'est manifesté à ce sujet, au contraire, nous avons plutôt reçu des félicitations par rapport à l'éclairage nocturne. Notre prestataire nous a déconseillé les luminaires qui se déclenchent au passage. On a pris le parti de se dire qu'à partir de 23h, la fréquentation est très réduite. On économise passablement, il faut le dire. Mais peut-être que les personnes qui se plaignent, nous envoient un petit mail.

M. Louis-Claude **Pittet** clôt la discussion.

16) Contre-appel.

La séance est levée à 22h45

Le Président
Claude-Louis Pittet

La Secrétaire
Anne Devaux



**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 30 août 2023**

Communication n° 21/08.2023

Objet: clean-up-Day 2023 – un engagement collectif en faveur d'une Commune propre

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons toutes et tous à cœur de vivre dans un environnement propre et agréable. Malheureusement, il arrive que certaines personnes jettent leurs déchets dans la rue, sur les plages ou dans les parcs publics ce qui génère un sentiment de saleté, d'insécurité et nuit à la qualité de notre Commune.

C'est pourquoi la Municipalité vous invite à participer au Clean-Up-Day 2023 qui aura lieu le 16 septembre 2023.

Cette action de nettoyage en commun s'inscrit au calendrier des activités proposées par la Municipalité au même titre que le «coup de balai» organisé avec les écoles de Saint-Prex au mois de mars.

Le rendez-vous est fixé au samedi 16 septembre 2023 sur le site de la déchèterie du Glapin.

Programme:

8h30 Accueil café croissants / distribution de sacs poubelle, de pinces et de gants

9h00 Départ pour le ramassage des déchets

11h30 Retour à la déchèterie pour peser les déchets

11h45 Apéritif offert par la Municipalité

Ensemble, nous pourrons ainsi faire la différence et montrer notre engagement pour un respect de l'environnement. Nous comptons sur votre participation active.

La Municipalité

Saint-Prex, le 30 août 2023/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 30 août 2023**

Communication n° 22/08.2023

Objet: exercice 2022 de la Fondation Irène Leroy

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'avantage de porter à votre connaissance le résultat des comptes 2022 de la Fondation Irène Leroy.

En 2022, nous avons accordé des aides sociales pour un montant de Fr. 9'340.-, ainsi que des prestations complémentaires pour un montant de Fr. 51'800.-.

Le compte de l'immeuble boucle sur un bénéfice de Fr. 4'928.-, après attributions et amortissements.

Une perte de Fr. 265'861.- est enregistrée à la fin de l'exercice 2022, perte due à la forte instabilité de la bourse.

Les fonds propres s'élèvent à Fr. 1'569'432.- au 31 décembre 2022 contre Fr. 1'835'293.- au 31 décembre 2021 Le capital initial de la Fondation par dotation était de Fr. 722'352.-.

M. Stéphane Porzi, Syndic continue en tant que président, tandis que M. Daniel Mosini est reconduit dans sa fonction de vice-président. MM. Pierre-Alain Givel, Marc Steimer et Paolo Palmisano siègent en tant que membres.

La Municipalité

Saint-Prex, le 18 juillet 2023/CM – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, Syndic, au 079 740 40 75

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 30 août 2023**

Communication n° 23/08.2023

Objet: sécurisation et renaturation des rives du Boiron

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Vous l'avez peut-être lu dans la presse, le Conseil général de Lully vient d'accepter un crédit pour la sécurisation et renaturation des rives du Boiron sur leur territoire.

Ce projet comporte deux volets. Dans le premier, la passerelle «Ouest» sera déplacée, pour des raisons de sécurité, car l'érosion l'a rendue instable dans le coude formé par les courants. De plus, des enrochements construits avec des profilés métalliques de soutènement s'effondrent et menacent le chemin piétonnier. Celui-ci devra également être déplacé. Il se situera après les travaux sur les hauts de la berge, tout en gardant la visibilité de la rivière.

Le 2^e volet porte sur l'environnement. Le Boiron retrouvera son espace naturel avec le rétablissement de la zone alluviale et du lit majeur, ce qui permettra de limiter l'érosion et diminuer les éventuels dégâts lors de crues.

Les travaux devraient débuter en août pour se terminer pour la partie aquatique dans le courant du mois d'octobre, permettant ainsi à certaines espèces de poisson de frayer.

La Municipalité

Saint-Prex, le 30 août 2023/AGa/fz – 102.02

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 30 août 2023**

Communication n° 24/08.2023

Objet: médailles : «Les secrets de Saint-Prex»

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors de l'organisation des 50 ans du Prix Wakker, la Municipalité a mandaté l'association Saint-Prex Reg'Arts afin de proposer des animations autour de cette célébration. Plusieurs idées nous ont été proposées telle que la fresque collective que vous avez pu voir au débarcadère et que la population a pu s'approprier avant la fête.

Pour rendre accessible à tout un chacun l'histoire de ce patrimoine mis en valeur le 25 juin dernier, Madame Janette Danko du comité de Saint-Prex Reg'Arts a eu la bonne idée de nous faire découvrir une jeune société basée à Echichens : «Genius Loci», génie du lieu en latin. Ses concepteurs Stéph et Eglé Cruchon proposent en effet de petites médailles rondes métalliques munies d'un code QR qui renvoient à du contenu original et à des secrets de notre patrimoine local, valorisant ainsi des lieux d'intérêt. Cette jeune société a d'ailleurs reçu le prix du public et la médaille d'or au salon international des inventions de Genève en avril dernier.

La Municipalité a immédiatement été séduite par le concept et a fait l'acquisition de 18 médailles. Elle a également mandaté un couple d'auteurs, Ariane et Bastien Mérillat pour la rédaction et la mise en page du contenu de 4 médailles, pour les 50 ans du Prix Wakker, relatant les secrets de la Tour de l'Horloge, du Château, du Manoir et du Collège du Chauchy.

Pour la rédaction de ce contenu et la prise de photos ou le choix des sources, Ariane et Bastien Mérillat ont sillonné notre village avec M. André Bugnon durant une matinée. Ils se sont inspiré également des livres : «les 750 ans de Saint-Prex» et «Saint-Preyardises».

La Municipalité vous encourage à aller scanner ces codes QR qui vous révéleront peut-être des éléments de votre Commune que vous ne connaissez pas encore et elle se réjouit de cette collaboration qui verra naître d'autres médailles sur notre territoire.

La Municipalité

Saint-Prex, le 30 août 2023/AGa – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 30 août 2023**

Communication n° 25/08.2023

Objet: Giant Skate Tour

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour fêter le retour du Skatepark au Vieux-Moulin, la Commune a décidé d'accueillir le samedi 23 septembre prochain une étape du Giant Skate Tour, tout en intégrant les jeunes initiants du projet.

Le Giant Skate Tour est le résultat d'une nouvelle collaboration depuis l'année dernière entre la RTS Sport et le giantXtour avec, comme but commun, de promouvoir, développer et dynamiser le milieu du skateboard en Suisse romande. Le skateboard est une discipline olympique depuis 2020, mais qui, en Suisse, a de la peine à se développer malgré l'augmentation des structures dédiées à cette discipline.

Le Giant Skate Tour est l'occasion de soutenir et mettre en avant différents skateparks de Suisse romande au travers d'initiations et de contests gratuits, ouverts à tous, mais visant principalement les jeunes participants.

La journée du 23 septembre débutera à 10h00 avec des initiations et des accompagnements dispensés par des coachs et des ambassadeurs de l'organisation, puis le contest débutera à 13h00 pour se terminer à 16h00. Les inscriptions des initiations et du contest se feront sur le site du Giant Skate Tour <https://giantskatetour.ch/inscription-initiation-st-prex/>. L'année passée, le nombre d'inscrits au contest a oscillé entre 10 et 40 concurrents selon les étapes.

Pour que cet événement puisse avoir lieu à Saint-Prex, les jeunes qui ont participé au projet du skatepark de Saint-Prex ont dû créer une association. N'ayant pas encore atteint l'âge de leur majorité, ils ont été aidés par leurs parents qui se sont portés garants lors de la création des statuts. Durant cette journée, les jeunes tiendront leur propre stand de nourriture et de boissons dans les locaux de la buvette du foot, ce qui leur permettra d'alimenter leur nouvelle association nommée «Le Park».

La Municipalité se réjouit de la naissance de cette nouvelle association et de fêter avec elle le retour du skatepark le 23 septembre prochain.

La Municipalité

Saint-Prex, le 30 août 2023/AGa – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 30 août 2023**

Communication n° 26/08.2023

Objet: tempête du 22 juin 2023

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La tempête qui s'est déchaînée au-dessus de Saint-Prex le 22 juin dernier a laissé de nombreuses traces.

Au Coulet, la forêt a été fortement endommagée et de nombreux autres arbres ont été arrachés ou abîmés, entraînant des abattages. Au total, on dénombre environ 150 arbres abattus sur le territoire communal.

En collaboration avec le garde-forestier, il a été décidé qu'une partie du bois provenant de la forêt du Coulet sera valorisé en bois de feu. Cinquante stères seront mis en vente pour la population dans les 2 à 3 ans à venir, le temps pour le bois de sécher.

Par ailleurs, plusieurs bâtiments communaux ont subi des dommages. Les assurances ont été contactées et les dossiers sont en cours.

Un bilan financier sera établi dès que nous aurons tous les éléments en mains.

La Municipalité

Saint-Prex, le 30 août 2023/CM – 102.02

Pour tout renseignement, s'adresser à Stéphane Porzi, Syndic, au 079 740 40 75

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 30 août 2023**

Communication n° 27/08.2023

Objet: administration communale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ces derniers mois, plusieurs prestations ont été mises en ligne, afin de faciliter la vie des citoyens. De ce fait, ceux-ci ont désormais moins besoin de se rendre dans nos bureaux.

Une baisse de la fréquentation a été constatée, ce qui nous a incité à faire une réflexion sur nos horaires.

Nous avons décidé de promouvoir la prise de rendez-vous, mais aussi d'uniformiser l'ouverture des mardis et mercredis après-midi.

Dès la rentrée scolaire du 21 août, nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et les mardi et mercredi après-midi de 14h00 à 16h00, sauf pendant les vacances scolaires.

Une refonte profonde de notre site Internet est en cours, ce qui permettra à tout un chacun de prendre rendez-vous, mais aussi d'effectuer des démarches en ligne. Nous ne manquerons pas de vous annoncer les nouvelles fonctionnalités de notre site dès qu'elles seront en ligne.

La Municipalité

Saint-Prex, le 30 août 2023/AG – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi au 079 740 40 75

Communication de la Municipalité au Conseil communal du 30 août 2023

Communication n° 28/08.2023

Objet: État d'avancement des divers projets du dicastère des bâtiments

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité souhaite vous informer de l'état d'avancement des divers préavis acceptés en 2022 et 2023.

Le préavis n° 08/08.2022 concernant la demande d'un crédit de Fr. 3'500'000.00 CHF en vue de financer la rénovation des bâtiments ECA 258 et 259, situés sur la place de l'Horloge, ainsi que la création d'espaces commerciaux, a été approuvé par le Conseil communal le 27 septembre 2022. Ce projet a suscité un grand nombre de questions, car l'aspect extérieur ne reflète pas les travaux principalement effectués à l'intérieur du bâtiment.

Les travaux réalisés à ce jour se décomposent comme suit:

- Fin 2022: Obtention du permis de construire avec obligation de suivi archéologique avant le début des travaux.
- Février 2023: Diagnostic préliminaire effectué par des archéologues à la demande du Canton.
- Mars 2023: Présentation du rapport établi par les archéologues et le Canton.
- Fin avril 2023: Validation de l'ampleur et des coûts du suivi archéologique par la Commune et le Canton.
- Mai 2023: Démontage intérieur et sondages réalisés en collaboration avec les archéologues.
- Mi-juin: Premier suivi archéologique effectué après les démontages et sondages préliminaires.
- Fin juin: Bâtiments vidés, ne conservant que les planchers, cloisons et escaliers.

Au cours de cette période, diverses études ont été nécessaires et menées à bien:

- Finalisation des détails constructifs en collaboration entre les architectes et les ingénieurs.
- Finalisation des détails constructifs impliquant les architectes et les spécialistes exigés par les Monuments et Sites.
- Établissement des plans et détails provisoires d'exécution.
- Préparation d'une première série d'appels d'offres.
- Constitution d'un dossier d'enquête complémentaire pour le chauffage à pompe à chaleur géothermique selon demande du Conseil communal (budget attribué de Fr. 180'000.00).
- Réalisation d'une étude complémentaire par le géotechnicien concernant les risques liés aux forages et fouilles le long de la tour de l'Horloge.

Le démarrage des travaux de gros œuvre débutera dès l'attribution du contrat à l'entreprise de maçonnerie, après environ 2 semaines de préparation, soit vers mi-fin septembre 2023. Les échafaudages seront alors installés.

En ce qui concerne les autres projets, ils portent sur les différents préavis relatifs à l'installation de panneaux photovoltaïques.

- Préavis n° 05/06.2022 – Demande d'un crédit de Fr. 162'000.00 pour équiper la piscine de panneaux photovoltaïques – projet achevé.
- Préavis n° 11/09.2022 – Demande d'un crédit de Fr. 350'000.00 pour équiper partiellement le parking du Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin de panneaux photovoltaïques afin d'alimenter la station de pompage. En cours de réalisation.

- Préavis n° 14/11.2022 – Demande d'un crédit de Fr. 232'300.00, phase 2 du projet RCP Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin (parking et bâtiment) et station de pompage: adaptations électriques et des flux des pompes. En cours de réalisation. La troisième partie de ce RCP (réseau de consommation propre) concerne le toit du centre sportif et culturel du Vieux-Moulin – le préavis sera déposé lors du conseil communal de novembre 2022.
- Préavis n° 13/11.2022 – Demande d'un crédit de Fr. 360'000.00 pour équiper la STEPi de panneaux photovoltaïques et rediriger la production de la charge force pour en faire de l'autoconsommation. En cours de réalisation, malgré un retard en relation avec des contraintes du plan Ostral de la Confédération, ce qui nécessite de revoir l'ensemble des fonctionnalités de secours (en dehors du cadre du préavis accepté).

Sur le plan politique, nous poursuivons nos démarches auprès des Autorités pour l'introduction du concept de communauté électrique locale, ce qui nous permettrait de transporter l'énergie produite dans la Commune entre nos divers sites et, à terme, également d'exploiter les sites adéquats pour la pose de panneaux photovoltaïques, mais sans autoconsommation sur place.

Nous nous tenons à disposition pour toute question concernant les projets déposés par le service des bâtiments.

La Municipalité

Saint-Prex, le 30 août 2023/JvO – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Jan von Overbeck au 079 771 89 55

Communication de la Municipalité au Conseil communal du 30 août 2023

Communication n° 29/08.2023

Objet: passage inférieur en Monnivert II

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En juin 2021, les CFF ont mis à l'enquête auprès de l'Office fédéral des transports, l'assainissement des passages inférieurs En Monnivert, sans qu'aucun planning précis ne soit convenu.

Ce n'est qu'à mi-mai 2023 que la Municipalité a appris que la date des travaux du passage inférieur En Monnivert II, c'est-à-dire celui situé côté Morges, avait été fixée du vendredi 6 au lundi 9 octobre prochain.

Elle a immédiatement réagi, considérant que de nombreux véhicules sont attendus le samedi 7 octobre en raison du British Car Meeting, et a tenté, sans succès, de faire reporter cet important chantier qui va provoquer des perturbations sur la ligne CFF, mais aussi sur la route cantonale en raison d'un trafic de camions.

Le maître de l'ouvrage n'a malheureusement pas entendu nos arguments. Il a cependant mandaté une entreprise pour gérer ce trafic, limiter le nombre de véhicules lourds (3 et 5 camions) en effectuant des livraisons et/ou extractions de matériaux par le rail. Il a été prévu de ne pas faire venir des camions pendant les horaires de pointe.

Le gabarit routier existant est maintenu en largeur et en hauteur, contrairement au deuxième passage, soit celui côté Genève, pour lequel il est prévu de construire un cadre en béton armé à l'intérieur du passage, afin de préserver la circulation des piétons. Cette transformation est programmée pour 2027/2028, une fois la requalification de la RC1 et de la voie verte effectuées.

Nous regrettons vivement ce manque de collaboration avec les CFF qui ont poursuivi leurs études, sans juger utile de communiquer avec notre Autorité.

La Municipalité

Saint-Prex, le 30 août 2023/AG – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame Véronique Savioz, Municipale, au 076 417 56 86